

SGPA CGT
RGPP et Archéologie :
Alerte : menace de dissolution du
Centre national d'archéologie urbaine !

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE L'ARCHÉOLOGIE
12, rue de Louvois - 75002 paris
tél : 01 40 15 51 70 fax : 01 40 15 51 77

La place du Centre national d'archéologie urbaine (Cnau) au sein de la future Direction générale des patrimoines de France était originellement prévue dans le département transversal du pilotage de la recherche et de la politique scientifique. Fin avril, les personnels ont été informés par voie syndicale que le Cnau serait rattaché à la sous-direction de l'archéologie (SDA). Puis, face aux demandes d'éclaircissements du personnel au vu de l'absence de mention du Cnau dans le projet d'arrêté portant organisation de la future SDA, l'administration a oralement indiqué, et confirmé, la réaffectation du personnel dans un ou plusieurs bureaux (?) de la SDA – le Cnau disparaissant en tant que structure (avec disparition de son poste de responsable). Cela au prétexte que le maintien du Cnau n'est aujourd'hui plus nécessaire et que ses missions et actions seront reprises dans le cadre global de la future SDA.

Derrière cette flagrante contradiction de discours (si le Cnau « n'est plus nécessaire », que vaut cette promesse de conserver ses missions et actions actuelles ? Et si l'on souhaite réellement conserver ces missions, la structure et l'équipement du Centre ainsi que la cohérence de son équipe sont évidemment indispensables), **il s'agit en réalité de la suppression du Cnau. A court terme, c'est donc aussi la menace de fermeture des locaux du centre à Tours et de liquidation de ses « actifs » scientifiques : bibliothèque, archives scientifiques, bases de données...**

Cette décision, prise en catimini, en évitant soigneusement tout débat sur son bien-fondé auprès de la profession et des instances d'évaluations (IGAPA, CNRA...), est de plus contradictoire avec les nombreux rapports dont le Cnau a fait l'objet de la part de ces instances depuis 20 ans ; rapports qui ont tous conclu à la nécessité du maintien de l'existence de cet organisme, voire de l'élargissement de son domaine de compétence.

Ce coup bas du dernier moment est une nouvelle atteinte aux missions du ministère de la Culture : dissoudre le Cnau, c'est renoncer à la continuité de l'action du Ministère dans le domaine méthodologique de l'archéologie urbaine, vis-à-vis de ses propres services en région et de tous ses partenaires : INRAP, CNRS et universités, collectivités locales.

Paris, le 4 juin 2009